

Plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes

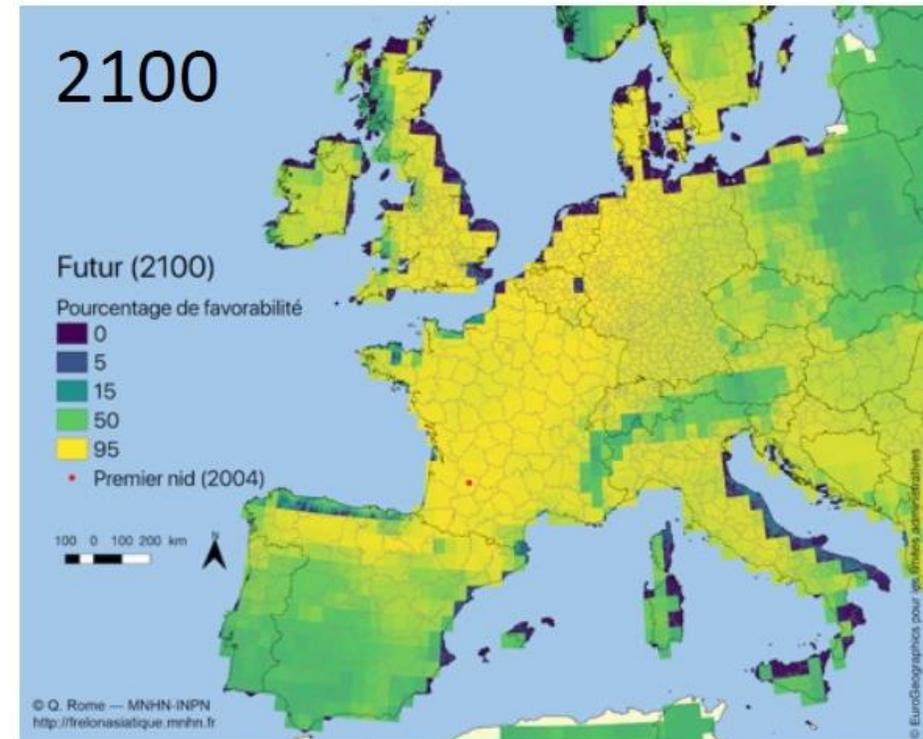
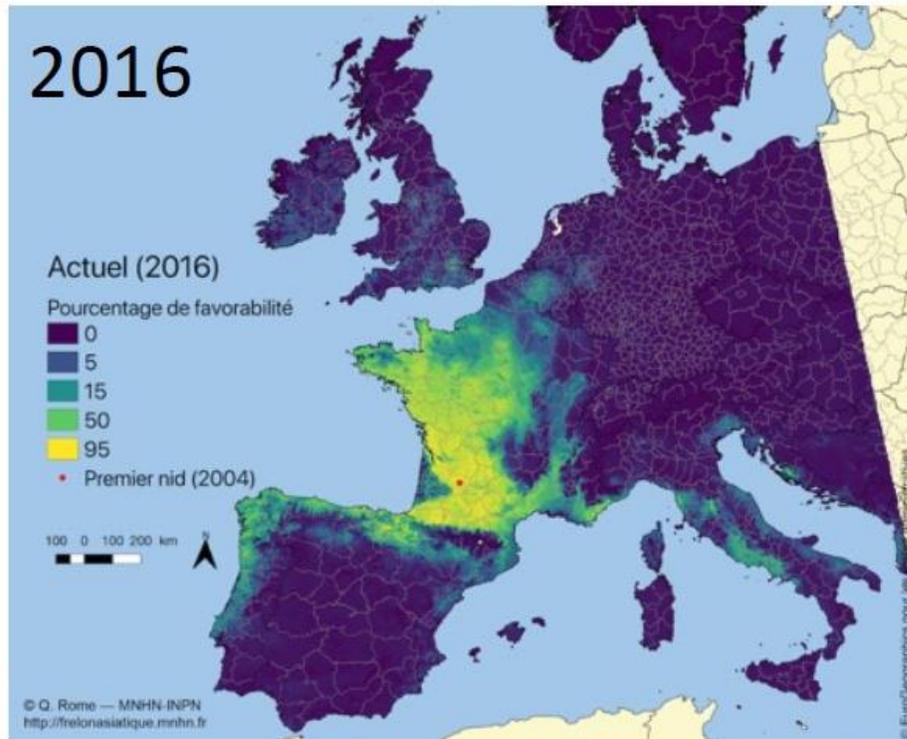
Webinaire régional « Bretagne » – 18/03/2024



Au programme...

- **Introduction**
- **Cadre général**
- **Mesures déployées dans le cadre du plan**
 - Piégeage de printemps
 - Destruction des nids
 - Réduction du stress des colonies
- **Organisation et remontée d'informations**
- **Indicateurs de suivi**
- **Déploiement**
- **Temps d'échange**
- **Conclusion**

Le frelon asiatique à pattes jaunes : une expansion inéluctable



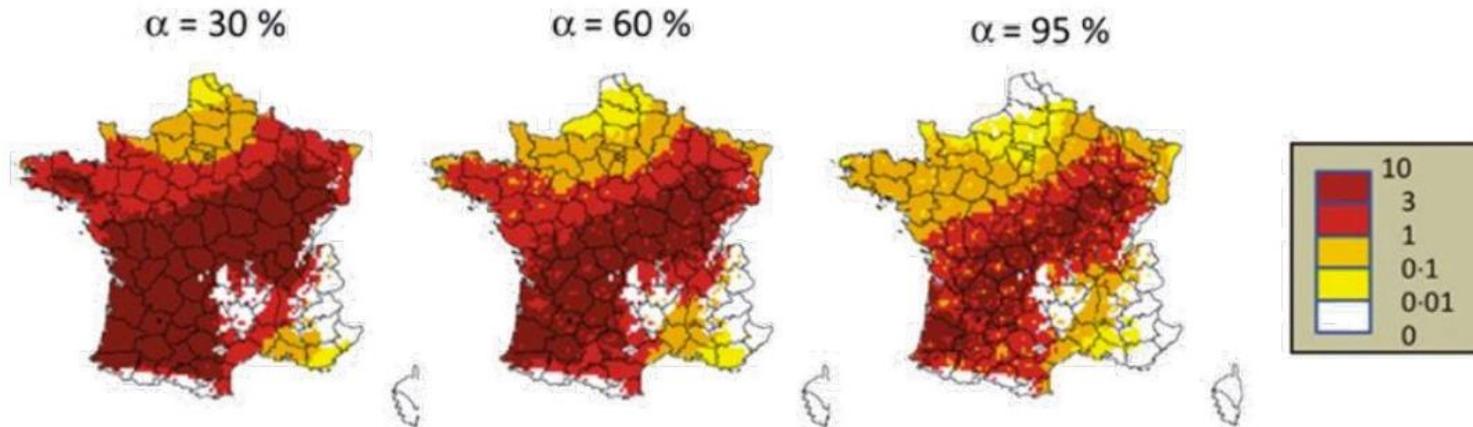
Carte consensus issue de 8 modèles de niche avec données 2004-2015
Variables bioclimatiques (WorldClim) et celui de 2016 affiné avec l'habitat (Corine LandCover).

Valide le modèle climatique sur données 2004-2009.

Rome et al. 2009. *Apimondia*
Villemant et al. 2011 *Biol. Cons.*
Barbet-Massin et al. 2013 *Biol. Cons.*
Rome et al. 2014. *IICW*
Barbet-Massin et al., 2018

Le frelon asiatique à pattes jaunes : une expansion inéluctable

Destruction des nids



Seulement 30 à 40% des nids sont détruits.

Coût annuel estimé à
11,9 M€.

(Barbet-Massin et al. 2020)

Modèle dynamique pop, capacité d'accueil, dispersion (Robinet et al. 2017).

60% des nids détruits permettent de freiner la progression.

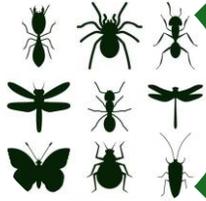
Plus de 95% des nids doivent être détruits pour diminuer la densité de 50% en 7 ans (2013-2020).

Les enjeux...



rock.com • 486

Problème sanitaire pour les apiculteurs



designed by Freepik

Protection de la biodiversité



Protection des populations

... vivre avec en limitant les conséquences

Juin 2022 : diffusion d'un plan national de lutte V1 élaboré par un groupe de travail copiloté FNOSAD et GDS France (+ participation de ADA France, GNTSA, ITSAP, InterApi, PESA, SNGTV)

MAI 2022 1




PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

CONTEXTE

En 2022, *Vespa velutina nigrithorax* est implanté sur l'ensemble du territoire français ; il est classé espèce exotique envahissante. *Vespa orientalis* est arrivé à Marseille fin septembre 2021. Les impacts des frelons sur les colonies d'abeilles sont importants depuis plusieurs années dans certaines régions, avec des périodes de stress qui peuvent provoquer des pertes de colonies importantes.

Un groupe de travail organisé par GDS France et la FNOSAD a réuni l'ensemble des acteurs de la filière apicole afin d'élaborer un plan national de lutte qui organise et fédère les actions à tous les échelons de la chaîne de lutte. ADA France, FNOSAD, GNTSA, INTERAPI, ITSAP, OVS ont participé à ces réunions de travail depuis juin 2021. Un plan national de piégeage de printemps a été finalisé en février 2022 et intégré au plan national de lutte contre les frelons qui est proposé en avril 2022.

OBJECTIFS :

- Faire baisser la pression de prédation des frelons asiatiques sur les colonies d'abeilles, qui peut provoquer des pertes importantes pour les apiculteurs,
- Coordonner au niveau de l'OVS animal tous les plans d'action locaux, départementaux et régionaux avec l'ensemble des intervenants,
- Aider à la création de plans de lutte sur l'ensemble du territoire,
- Améliorer la surveillance des frelons asiatiques en étroite collaboration avec la plateforme d'épidémiosurveillance de l'ANSES sur le frelon,
- Améliorer la sécurité des apiculteurs, du public et de certaines professions impactées.

SCHEMA ORGANISATIONNEL DU PLAN

NIVEAU NATIONAL

GDS France FNOSAD ↔ PESA (ANSES)

Réfèrent coordinateur national

NIVEAU RÉGIONAL

SA OVS - CROPSAV - ADA

Réfèrent coordinateur régional

NIVEAU DÉPARTEMENTAL

OSAD ↔ FREDON

SYNDICATS & ASSOCIATIONS ↔ COLLECTIVITES & PARTICULIERS

Réfèrent coordinateur départemental

Réfèrents locaux/communaux (Apiculteurs, agents des collectivités locales)








Rappel réglementaire

- Espèce figurant sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne (règlement d'exécution 2016/1141)
- Espèce inscrite dans l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.



Espèce Exotique
Envahissante



Prédateurs des
abeilles

MTECT



MASA

Protection
des
populations

Protection
de la
biodiversité

Protection des
ruchers



Plan national de lutte

Objectif d'une reconnaissance du plan de lutte (PSIC ?)

→ programme porté et partagé par les 2 OVS au sein de l'AFSE



2014 : création de l'AFSE (Association Française Sanitaire et Environnementale)



Membres fondateurs : GDS France et FREDON France

Contexte : s'inscrire dans la gouvernance sanitaire suite aux états généraux du sanitaire

Une préoccupation : le risque de politiques sanitaires régionales distinctes et incohérentes



L'AFSE : un lieu privilégié pour les OVS animal et végétal sur des projets communs



Mesures déployées dans le cadre du plan

Volet technique



Des outils complémentaires pour répondre aux trois objectifs



Destruction des nids



Piégeage de printemps



Outils de réduction du stress

Protection des populations

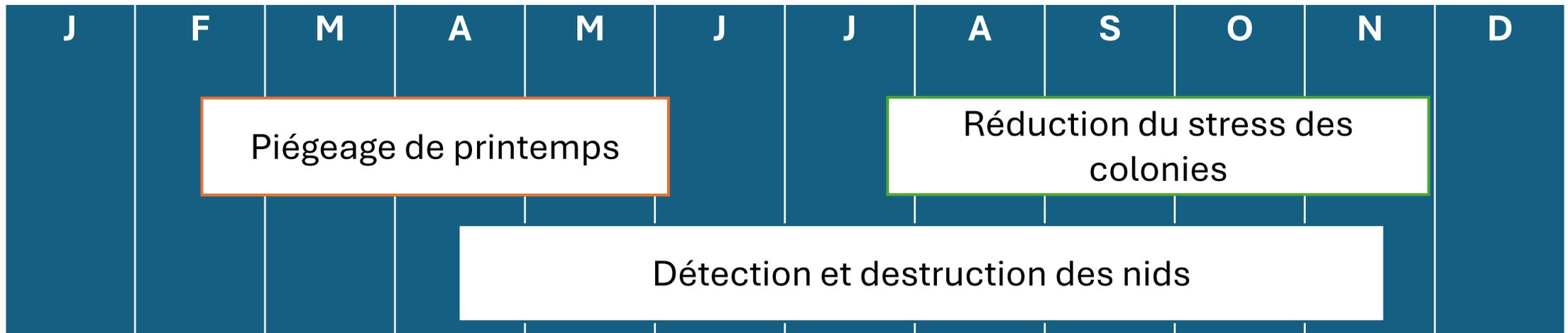


Protection de la biodiversité

Protection des ruchers



Calendrier



Des outils à utiliser de manière raisonnée en fonction de la densité de frelons

Densité de la population de frelon	Détection et destruction des nids	Piégeage de printemps	Réduction du stress des colonies
Nulle en zone favorable au frelon	+++		
Très faible			
Faible	+++		+++
Moyenne	++	+++	+++
Forte	+		
	<i>Privilégier les nids présentant un danger pour le public ou à proximité des ruchers</i>	+++	+++

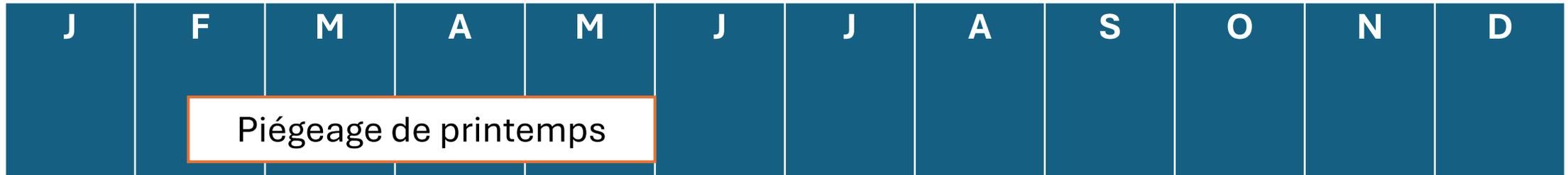
Évaluation de la densité de frelon

- En fonction de la pression de prédation observée l'été sur les ruches
- Modalités d'évaluation de la pression de prédation :
 - Niveau faible : 1 frelon asiatique devant chaque ruche ;
 - Niveau moyen : 1 à 3 frelons asiatiques devant chaque ruche ;
 - Niveau fort : plus de 3 frelons asiatiques devant chaque ruche.



Piégeage de printemps

Quand ?



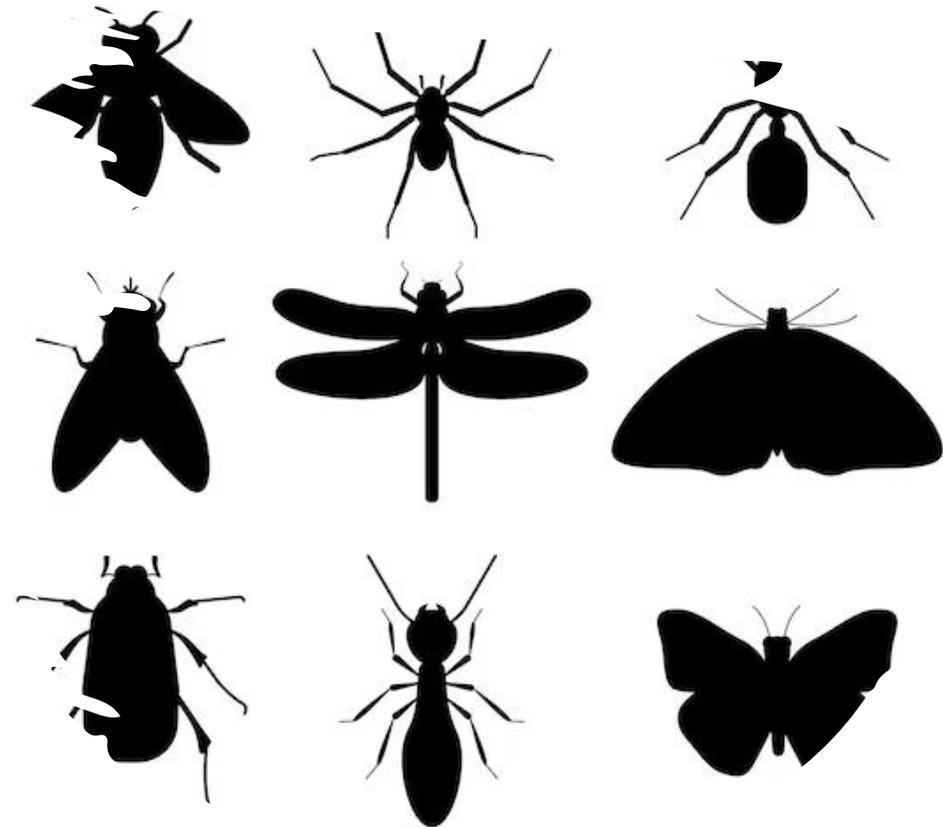
- Pendant une période de **2 mois maximum, à adapter** en fonction du secteur géographique (différences entre Nord et Sud de la France).
- Débuter le piégeage **selon le climat local et en fonction des premières floraisons de printemps**, après les dernières gelées quand les températures atteignent des valeurs supérieures à 12 degrés.

À poursuivre sur une période d'au moins 4 ans

Une préoccupation : préserver l'entomofaune

Il n'existe pas de pièges efficaces et parfaitement sélectifs contre les frelons asiatiques à pattes jaunes

→ Il convient de **limiter l'impact du piégeage sur les espèces non-cibles en respectant les indications et précautions**



Utiliser les pièges les plus sélectifs

Critères de référencement

- Pièges à sélection physique de type nasse
 - Équipés de cônes d'entrée
 - Séparation entre appât et partie de capture
- Piège japonais
 - Piège coréen à ailes
 - Piège nasse à grilles Néoppi jaunes



Pièges « bouteille » ou « cloche » ou
« bocaux » interdits



Piège japonais

Piège coréen à ailes



Piège nasse à grilles
Néoppi jaunes

Mise en place d'un piège chez un particulier



Appât et entretien du piège

Trois appâts sucrés classiques très efficaces :

- 1/3 sirop fruit rouge + 1/3 bière + 1/3 vin rouge
- 2l eau + 1 kg sucre + 30g de levure de boulanger (fermentation pendant 3 jours), puis ½ l de vin rouge
- jus de pomme.

Entretien :

- tous les 8-10 jours, renouveler l'appât
- laisser quelques frelons vivants à l'intérieur du piège attire les frelons et repousserait les autres insectes (phéromones).

Privilégier l'emplacement au nombre de pièges

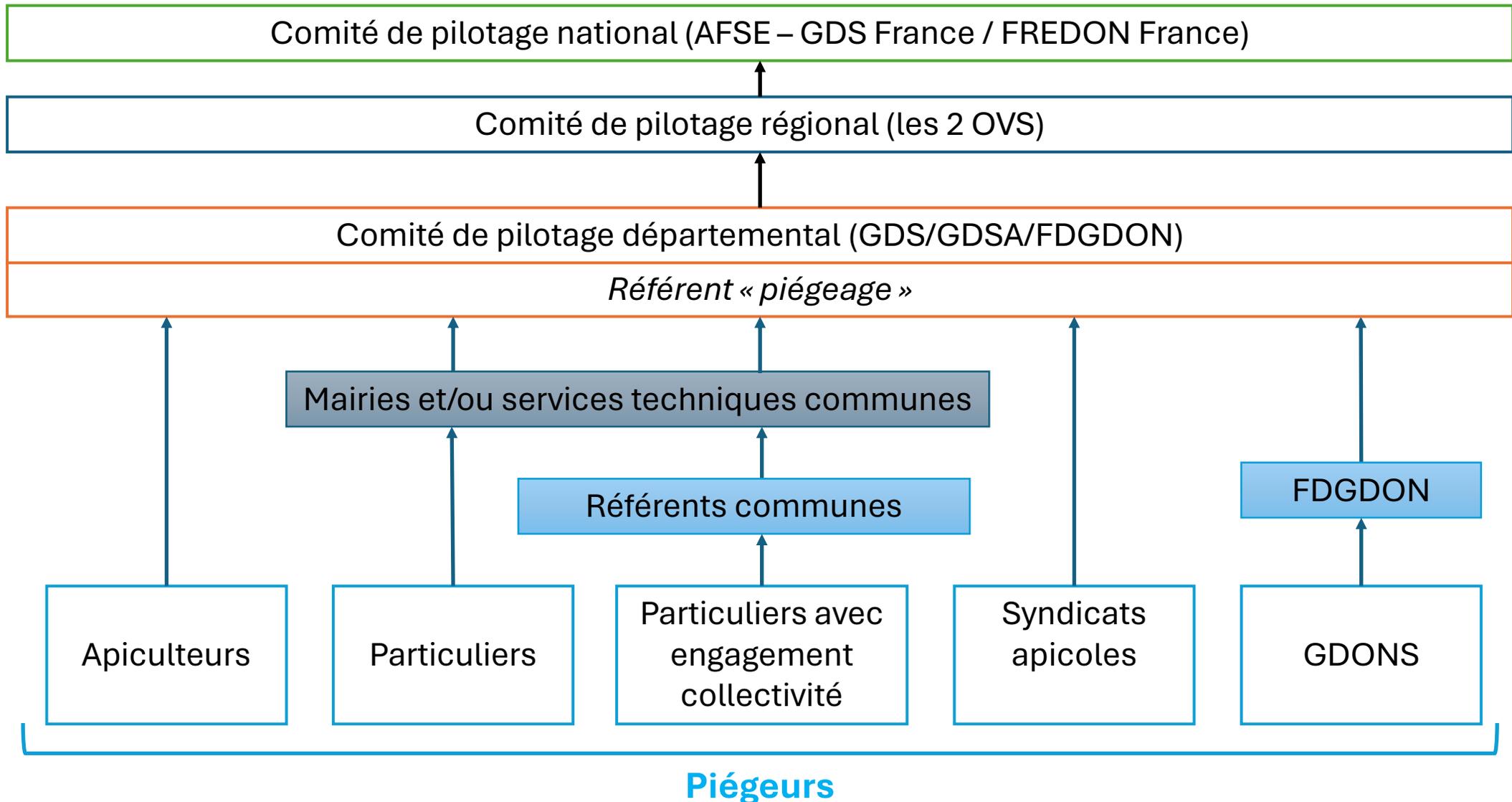
Zones peu infestées

- Cible : les ruchers où l'on a observé de la prédation ou la présence de nids
- Mise en œuvre d'une surveillance minimale dans ces ruchers ou à proximité : 1 piège dans le rucher et 1 piège près des fleurs attractives (Camélia par exemple).

Zones infestées (moyen ou fort)

- Placer 4 à 10 pièges par commune (à adapter en fonction du nombre de nids découverts l'année précédente, et du type de milieu, rural ou urbain) près des fleurs attractives :
 - A proximité des ruchers impactés ;
 - A proximité des lieux où des nids ont été détectés.

Organigramme pour la gestion du piégeage – exemple d'un département



Une remontée d'informations nécessaire

Fiche piègeur



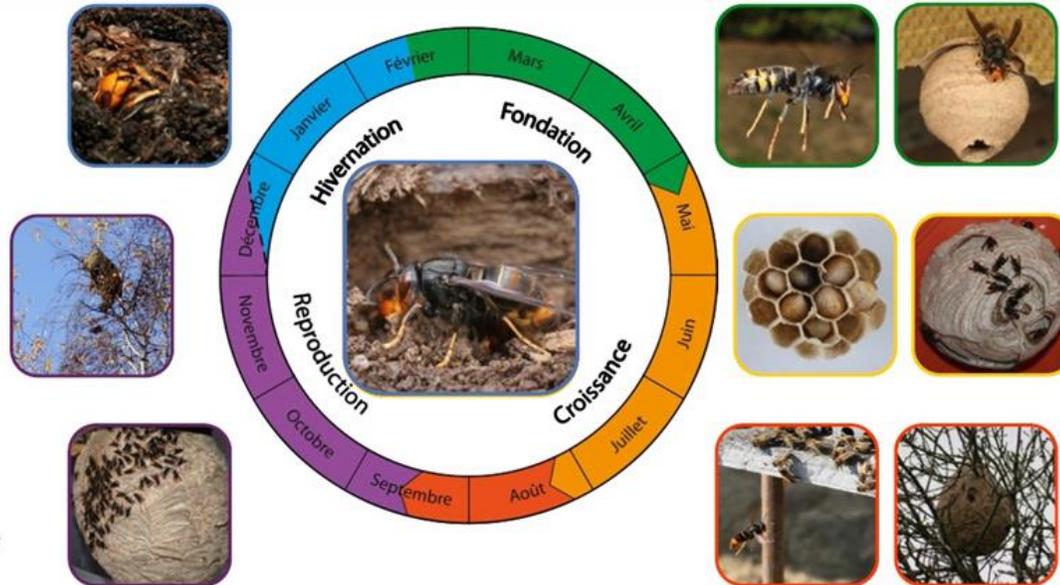
Évaluation de l'efficacité et de la sélectivité du piégeage

Commune									
Piégeur :					Réfèrent :				
Date	Adresse du piège	Commune ou commune déléguée	Type de piège	Type appât	Nb frelons asiatiques	Nb frelons orientalis	Nb frelons européens	Autres insectes	Commentaires
01/05	Les chênes	Saint Y	Nasse	Sucré	1		1	1	Mise en place

Destruction des nids

Principes préalables

Nids secondaires :
Fin de la lutte en
fonction des risques
en jeu



Rome et al., 2013 JNGTV
Rome et al. 2015 JAE

Nids primaires :
Chaque nid vu
doit être détruit

Nouvelle notion de destruction différenciée selon le niveau de population
des frelons à pattes jaune

Nids primaires

- Les nids primaires constatés sont souvent abrités, situés à moins de 5 mètres de hauteur et contre des bâtiments divers ou dans des buissons.
- Intervenir en la présence de la fondatrice (le soir, le matin)
- Faire appel à un professionnel référencé si nécessaire
 - Destruction mécanique : méthode préconisée en prenant les précautions d'usage de protection et d'éloignement du public
 - Destruction par le froid : les nids plus petits peuvent être congelés pendant 24 heures pour éliminer les nymphes.

Nids secondaires

- Désinsectiseurs professionnels et référencés
- Destruction mécanique par enveloppement ou aspiration : utilisable pour des nids situés à moins de 5 mètres en hauteur, en prenant les précautions d'usage de protection et d'éloignement du public
- Destruction par biocides : utiliser des **pyrèthres naturels injectés dans les nids**. La perméthrine est à proscrire : elle a une rémanence plus longue, nécessite un décrochement des nids traités et leur élimination en tant que déchets spéciaux dans la filière ad hoc).
- Gestion des nids traités : les nids traités aux pyrèthres naturels peuvent être laissés en place. Dans ce cas, ils doivent être identifiés comme traités dans la mesure du possible,



Utilisation des paintballs proscrite

Destruction par des désinsectiseurs référencés

- Information et signature de la **charte de bonnes pratiques de destruction des nids**
- Participation à une réunion annuelle d'information sur le plan national de lutte frelon (état des lieux, avancées, mesures à déployer, évolutions réglementaires...).
- Liste diffusée aux collectivités, aux particuliers (raison sociale, coordonnées, prix pratiqués)



Réduction du stress des colonies

Sensibiliser et inciter

- Les muselières,
- Les harpes électriques,
- Les restrictions d'entrée,

- Le piégeage d'automne.



Protection des colonies

Une transhumance temporaire peut être effectuée en cas de très forte prédation

Protection des colonies : des outils complémentaires

- Les muselières : grillagées ou à tube
- Les harpes électriques
- Les restrictions d'entrée : les plus étroites



Muselière à tube avec grille anti-frelon



Focus sur les harpes

- A utiliser en complément des muselières et restrictions d'entrée.
- Placer aux extrémités d'un alignement de ruches, une harpe pour 5 ruches, perpendiculairement à la ligne de ruches.
- Faire un couloir avec un grillage situé 1 mètre devant les ruches pour canaliser le vol des frelons.
- Eau avec répulsif (liquide vaisselle citronné)
- Enlever les frelons régulièrement
- Utiliser de préférence les harpes humides avec batteries ou panneaux solaires.
- Efficacité : jusqu'à 200 frelons par jour.



Piégeage d'automne

Période de piégeage

- Piéger d'août à fin novembre sur les ruchers ayant une forte pression de prédation.

Emplacement

- Placer 1 à 2 pièges par rucher. Pour la zone méditerranéenne, utiliser des pièges permettant l'entrée de *Vespa orientalis* (entrées à 10 mm de diamètre).

Appât et type de pièges = idem piégeage de printemps

Organisation et remontée d'informations



Comité de pilotage national



- Cadre AFSE
- GDS France et FREDON France
- Deux référents



- Pilotage du plan
- Coordination des OVS
- Evolution du plan (sur la base du GT)
- Outils de formation et de communication
- Formations

*Invitation une fois par an (bilan annuel)
de la DGAI et de la DEB*

Comité de pilotage régional

- Réunit les deux OVS, les référents départementaux et les acteurs locaux
- Deux référents régionaux



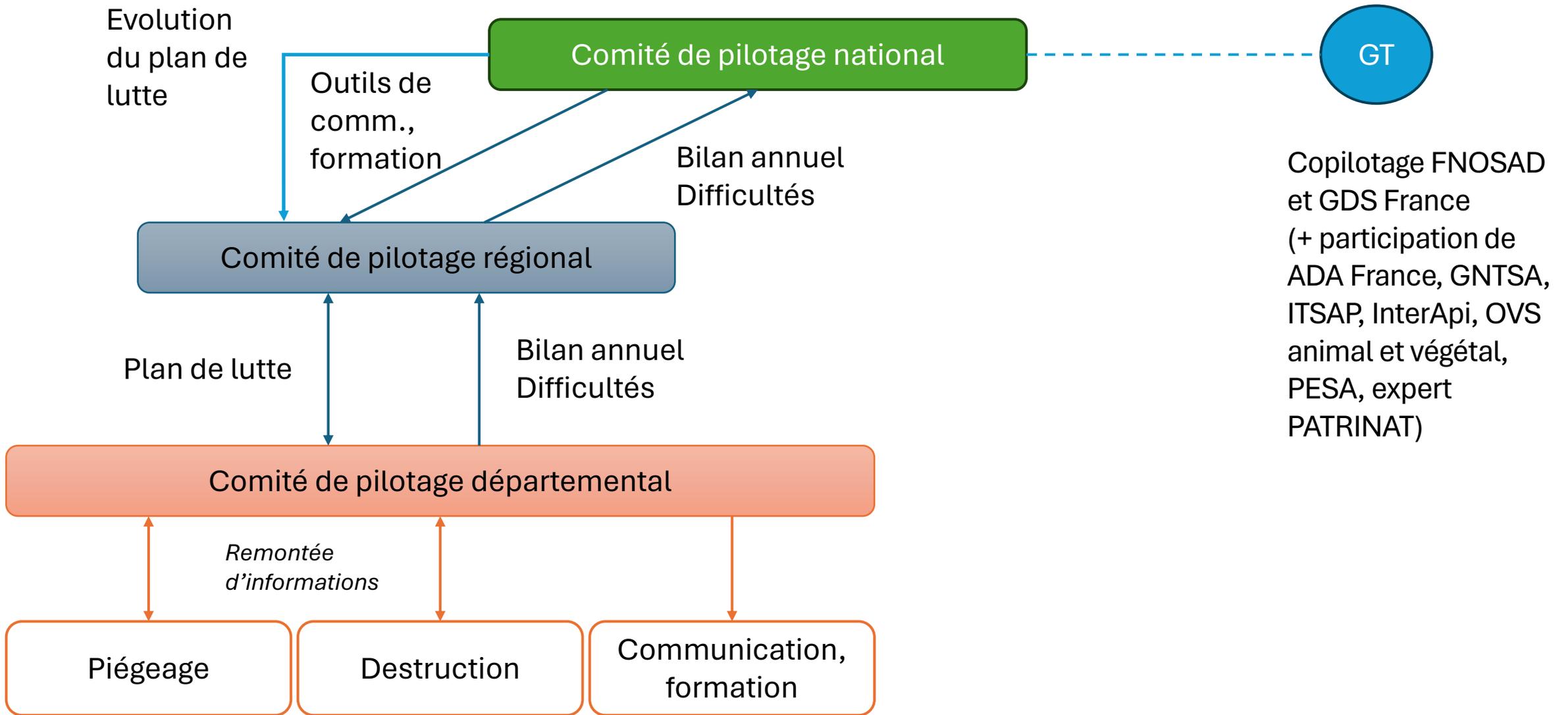
- Recenser les difficultés auprès des référents départementaux,
- Réaliser le bilan annuel de la région
- Etablir le plan de lutte pour l'année suivante, en lien avec les Comités de pilotage et les référents départementaux
- Communiquer auprès des acteurs régionaux

Comité de pilotage départemental

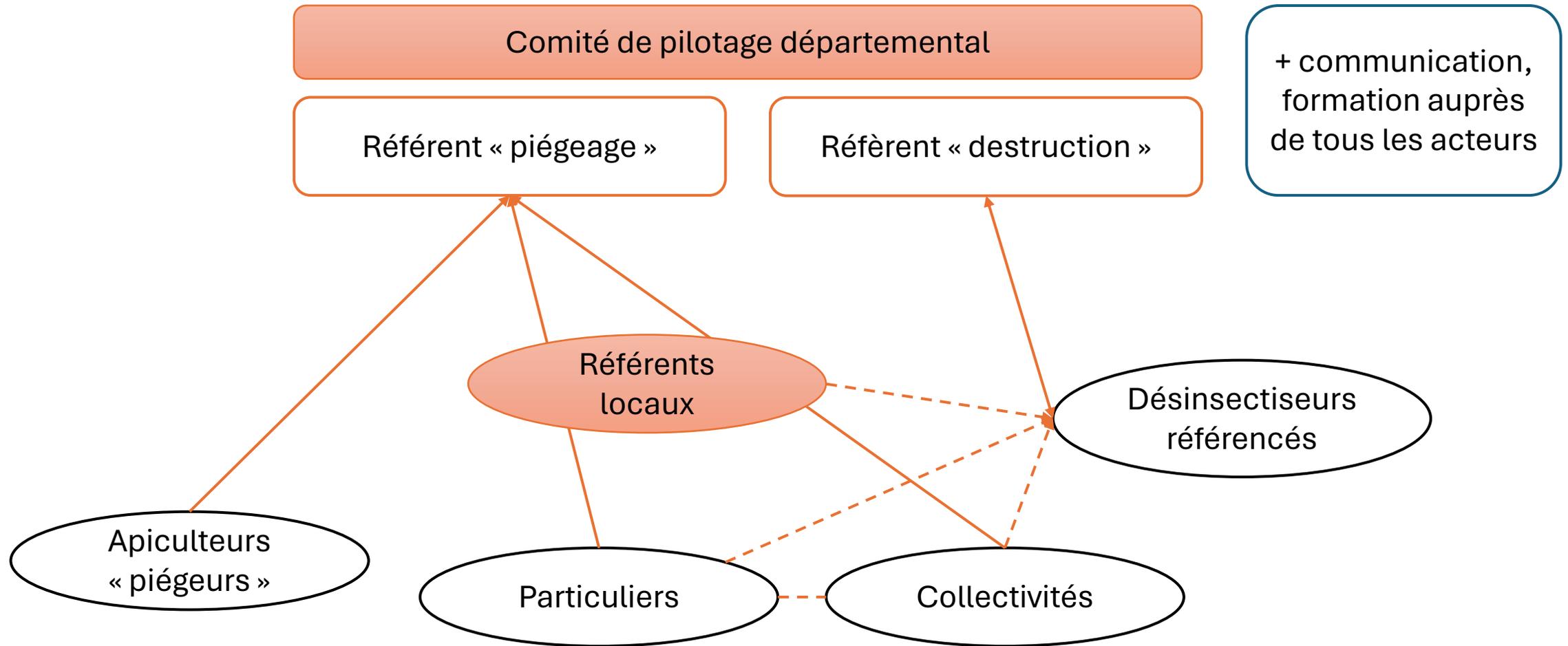
- Réunit GDS, GDSA et FDGDON et les autres acteurs locaux
- Deux référents



- Informer et former au niveau local ;
- Coordonner et mettre en œuvre le plan de lutte ;
- Recenser les désinsectiseurs référencés pour détruire les nids de frelon sur le département dans le cadre du plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes ;
- Animer les réseaux de piégeurs et désinsectiseurs ;
- Coordonner les actions mises en œuvre avec les collectivités locales ;
- Réaliser le bilan annuel du plan de lutte.



Exemple de
fonctionnement



Indicateurs de suivi



Bilan global

- Nombre d'apiculteurs
- Nombre de colonies
- Nombre de nids de frelons (primaires / secondaires) détruits par mois (si possible : données par commune)
- Nombre de pièges de printemps installés (Si possible : nombre de pièges installés par commune)
- Nature des pièges installés

Recueil de données auprès d'apiculteurs volontaires

- Nombre de colonies d'abeilles domestiques
 - Nombre de colonies détruites par le frelon asiatique à pattes jaunes
 - Niveau de pression de prédation
 - Mesures mises en œuvre (piégeage de printemps, destruction, mesures de protection à l'automne)
- Si piégeage de printemps : données descriptives et résultats du piégeage (fiche piègeur)

Déploiement



Lancement : février 2024

- 16 février : Webinaire national destiné aux OVS – co-animation FREDON France / GDS France
- Mi-février à mi-mars : intervention en webinaires régionaux « à la demande »
- Supports de communication
- « Événement » au SIA avec MTECT et MASA



Déploiement en Bretagne



Feuille de route 2024

- Juin : création du **comité de pilotage régional**
=> OVS-Animal et OVS-Végétal à *minima*



- Juin : création des **comités de pilotage départementaux**

=> FDGDON et GDSA à *minima*

(structure effective dans le Morbihan depuis 2015)



Discussion

